

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE**  
**Communauté de communes Le Gesnois Bilurien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 07 MAI 2026**

-----  
Nombre de Conseillers : - En exercice : 44 - Présents : 38 - Procurations : 5  
Rappel des dates : Convocation Générale : 30/04/2026 - Affichage : 30/04/2026

Le sept mai deux mille vingt six, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle Paul Richard de Montfort le Gesnois sous la Présidence de Monsieur Anthony TRIFAUT.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	LOUISE Benoît	X		
BOULOIRE	DAGUENET Yves	X		
	PIE Charlène	X		
	HERRAULT Anthony	X		
CONNERRÉ	HEMONNET Olivier	X		
	GALPIN Maryline	X		
	CHAPPAZ Jérôme	X		
	HUON Aurélie		Pouvoir donné à Olivier HEMONNET - 03/05/26	
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	GODEFROY Vincent	X		
	THANNBERGER Nathalie	X		
MAISONCELLES	CRAHÉ Hervé	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	ROHART Marianne	X		
	FOUQUET Stéphane		Pouvoir donné à Anthony TRIFAUT - 07/05/26	
	MACÉ Mélanie		Pouvoir donné à Marianne ROHART - 07/05/26	
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	AÏNÉ Jacky	X		
	TARANNE Pierre	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel		Pouvoir donné à Christelle LEVASSEUR - 07/05/26	
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	TOUZEAU Elizabeth	X		
	GENDRON Christophe	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Éric	X		
	CHAUSSON Pascale	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LE CONTE Gaël	X		
	CARRÉ Aurore	X		
	RÉTIF Olivier	X		
	BODEREAU Sandrine	X		
	MAZURELLE-FLEURY David	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly		Pouvoir donné à Claudia DUGAST - 05/05/26	
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	TANDEAU DE MARSAC Louis-Marie	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	DEBELLE Denis	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	GALES Pierre	X		
VAL DE LA HUNE	BARRAIS Vincent	X		
	RAIMBAULT Patricia			X
	LAUDE Jean-Yves	X		

**Madame Anne-France PLANCHON** est élue secrétaire de séance.

## Objet : Création de la Commission d'Appel d'Offres et nominations

### Délibération n°2026-05-048

Aux termes de l'article L. 1414-2 du CGCT, les titulaires des marchés publics passés selon une procédure formalisée sont choisis par une Commission d'Appel d'Offres. En ce sens, la commission donne son avis sur tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5%.

S'agissant d'une commission obligatoire, sa composition est prévue à l'article L. 1411-5 du CGCT.

La Commission d'Appel d'Offres est composée de (art. L 1411-5, D. 1411-3, D. 1411-4 et D. 1411-5 du CGCT) :

- ♦ Le Président
- ♦ 5 membres élus au sein du Conseil communautaire.

Les membres de la CAO sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

L'article D 1411-4 du CGCT précise que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

### Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1414-2, L. 1411-5, D. 1411-3, D. 1411-4 et D. 1411-5,

Entendu le rapport de Monsieur Le Président,

### Après en avoir délibéré,

**Article 1er** : décide à l'unanimité de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres au scrutin public.

**Article 2** : procède à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres suivant la liste unique de candidats aux postes de titulaires et de suppléants comme suit :

<b>TITULAIRES</b>	<b>COUDRECIEUX</b>	FOULON Tony
	<b>NUILLÉ LE JALAI</b>	OZAN Claudine
	<b>SURFONDS</b>	DUTERTRE Alain
	<b>SAINT MARS LA BRIÈRE</b>	SURUT Jackie
	<b>TORCÉ EN VALLÉE</b>	MATHÉ Céline
<b>SUPPLÉANTS</b>	<b>SAVIGNÉ L'ÉVÊQUE</b>	BODEREAU Sandrine
	<b>SOULITRÉ</b>	LEDRU Stéphane
	<b>SAINT CÉLERIN LE GÉRÉ</b>	AÎNÉ Jacky
	<b>SAINT CORNEILLE</b>	PRÉ Michel
	<b>BOULOIRE</b>	DAGUENET Yves

Les membres titulaires et suppléants présents sur la liste sont élus, au scrutin public, à l'unanimité dont 44 voix.

**Article 3** : installe les membres élus à la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

	Président ou son représentant	TRIFAUT Anthony
TITULAIRES	COUDRECIEUX	FOULON Tony
	NUILLÉ LE JALAIS	OZAN Claudine
	SURFONDS	DUTERTRE Alain
	SAINT MARS LA BRIÈRE	SURUT Jackie
	TORCÉ EN VALLÉE	MATHÉ Céline
SUPPLÉANTS	SAVIGNÉ L'ÉVÊQUE	BODEREAU Sandrine
	SOULITRÉ	LEDRU Stéphane
	SAINT CÉLERIN LE GÉRÉ	AÎNÉ Jacky
	SAINT CORNEILLE	PRÉ Michel
	BOULOIRE	DAGUENET Yves

L'organe délibérant renvoie au règlement intérieur les règles applicables en matière de remplacement de ses membres, titulaires ou suppléants.

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire,

Le Président,  
Anthony TRIFAUT

